

**APPEL A CANDIDATURE POSTE : Chargé de mission EANA du CASNAV
dans l'Aude à la rentrée scolaire 2025 – Poste à mi-temps**

1 – FONCTION	Conformément à la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012, la chargée / le chargé de mission est placé(e) sous l'autorité administrative de la Rectrice et sous l'autorité fonctionnelle conjointe du DASEN et du Responsable du CASNAV. Elle / Il est plus particulièrement affecté(e) aux missions du CASNAV dans le département de l'Aude. ➤ Lieu d'implantation : DSDEN de l'Aude ➤ Secteur d'intervention : département de l'Aude ➤ Le poste est ouvert aux enseignants du 1^{er} ou du 2^d degré disposant d'une Certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS), ou, à défaut, d'une formation FLS ou Français Langue Étrangère (FLE) avec engagement à passer la certification.
2 – PRINCIPALES MISSIONS	Le / la chargé(e) de mission a la responsabilité de contribuer à la mise en œuvre de la politique éducative académique relative à la scolarisation des EANA (Elèves allophones nouvellement arrivés) et des EFIV (enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs), dans le cadre de l'école inclusive, et à la mise en œuvre du projet académique les concernant. Il / Elle travaille en réseau avec les autres chargés de mission du CASNAV de Montpellier, notamment son / sa collègue en poste dans l'Aude, également à mi-temps, avec qui est élaboré un projet annuel d'actions répondant aux besoins du département, dans le cadre du programme de travail du CASNAV, et le compte rendu annuel de l'activité du CASNAV dans le département. Il / Elle agit sur l'ensemble de ces champs d'action principalement dans les deux degrés, notamment en contribuant au développement, au sein du CASNAV, d'un pôle d'expertise pour les responsables décideurs, d'une instance de coopération avec les partenaires institutionnels et associatifs de l'école, d'un centre de ressources pour la maîtrise de la langue française et des apprentissages (formation, accompagnement, documentation). Il / Elle contribue aux publications de ressources numériques par le CASNAV. Il / Elle apporte plus particulièrement sa contribution au pilotage des dispositifs relatifs aux EANA et aux EFIV (implantation, recrutement, évaluation, accompagnement didactique et pédagogique) ainsi qu'aux parents (dans le cadre de l'OEPRE) et assure le suivi de tous les élèves du département, au niveau quantitatif avec les enquêtes et au niveau pédagogique avec l'organisation de l'évaluation, de l'inclusion et de l'orientation.

	Il / Elle assure des missions de formation sur l'ensemble des thèmes liés à la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés, en particulier l'enseignement du Français Langue Seconde et de Scolarisation. Il / Elle participe à l'organisation et à la mise en œuvre de la formation initiale et continue des enseignants, des formateurs ainsi que des partenaires institutionnels. Il / Elle coordonne la mise en place du DELF Scolaire dans le département de l'Aude. Des missions complémentaires, relatives à la politique d'accueil des élèves concernés par l'action du CASNAV, peuvent en outre être confiées par le Directeur Académique, Directeur des services départementaux de l'Éducation Nationale ou par le Responsable du CASNAV. Pour mener à bien ces missions, le / la chargé de mission(e) s'engage dans un parcours personnalisé de formation continue (PAF, PNF, autres) afin de se professionnaliser comme les autres acteurs du système éducatif.
3 – CONNAISSANCES ET COMPETENCES ATTENDUES	La mission s'adresse à un personnel de l'Education nationale possédant une solide expérience professionnelle et notamment une bonne connaissance et pratique des dimensions de l'École Inclusive. Cet(te) enseignant(e), disposant d'une Certification complémentaire Français Langue Seconde (FLS), ou, à défaut, d'une formation FLS ou Français Langue Étrangère (FLE) et s'engageant à passer la certification, peut faire acte de candidature. Une connaissance des publics et de leurs besoins est attendue. Il / Elle doit être capable de travailler en équipe et en partenariat. Une connaissance du fonctionnement du premier et du second degré et des services académiques et départementaux de l'Éducation nationale est attendue. Représentant(e) du DASEN et du Responsable académique du CASNAV, le / la chargé(e) de mission doit être en mesure d'incarner les priorités académiques pour l'Ecole inclusive. Une bonne maîtrise des outils bureautiques et de communication est indispensable. Un sens aigu des responsabilités, une qualité de communication, d'écoute et de discrétion ainsi que des compétences rédactionnelles sont attendus. La maîtrise de langues vivantes est appréciée.
4 – CONDITIONS	➤ Poste vacant à la rentrée 2025 ➤ Mission à hauteur d'un demi-service

Procédure pour candidater

Les dossiers de candidature, constitués d'un CV, d'une lettre de motivation, de la copie du dernier arrêté de promotion ou de nomination, et de tout autre document jugé utile par le candidat, doivent parvenir par la voie hiérarchique **avant le 16 mai 2025**. Une commission d'entretien sera organisée.

La candidature doit être adressée uniquement par courriel à l'attention de Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale (DASEN) de l'Aude, à l'adresse : ce.dsden11@ac-montpellier.fr et à Monsieur Miquel, IA-IPR responsable du CASNAV, à l'adresse : ce.casnav@ac-montpellier.fr

Renseignements complémentaires auprès de : casnav11@ac-montpellier.fr